



Sinistre à 50/50 alors qu'on me dépassait quand je virais à gauche

Par **Bourriquettes**, le **02/12/2012** à **19:27**

Bonjour, rnMi-octobre, voulant tourner à gauche dans une rue perpendiculaire à la voie principale ou je me trouvais, une mobilette m'a dépassé au moment même où je tournais. Le clignotant à gauche était mis et cette personne ne l'avais pas vu. Les assurances des 2 parties ont payé les réparations mais on était responsable à 50/50. J'ai donc reçu du malus. Je ne comprend pas pourquoi je suis en partie en tort. Mon assurance me dit que j'aurais du regarder derrière moi avant de tourner à gauche. Mais quand j'ai regarder il n'y personne . L'assurance à-t-elle raison? Cependant qand je lis le code de la route sur légifrance je dois juste regarder qu'il n'y a pas de véhicule qui arrive sur la voie opposée avant de trouner et non derrière moi. Avait-il le droit de me dépasser? rnCordialement